

Article

« La réalité du Nord »

Monique Rocheleau

Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire, vol. 2, n° 1, 1996, p. 188-191.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/026120ar>

DOI: 10.7202/026120ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

La réalité du Nord

Monique Rocheleau

Intervenante, Centre de Counselling familial, Timmins

Les compressions budgétaires imposées par le gouvernement Harris sont causes de grandes inquiétudes dans les services de santé et aux services sociaux. Ces restrictions nous portent à croire que les femmes et les enfants en seront victimes. En effet, les coupures faites aux prestations familiales, de bien-être social, aux services offerts par les maisons d'hébergement, aux programmes contre la violence ou aux services de garde pour enfants, rendent de plus en plus difficile la lutte contre les inégalités sociales, tout particulièrement dans le domaine de la violence faite aux femmes. C'est ce dernier point que je vais aborder.

L'histoire de la civilisation permet de constater les inégalités entre hommes et femmes. Or, le gouvernement Harris semble animé par une volonté de remettre, une fois de plus, les femmes et leurs enfants dans une position de subordination, et une situation de détresse matérielle. En cherchant à réduire le déficit, le gouvernement actuel touche directement les femmes et les enfants. La majorité des femmes est déjà dans une position économique désavantagée. Pour survivre, nombreuses sont celles qui doivent faire appel aux programmes sociaux afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Dans ce contexte, les femmes et les enfants deviennent les boucs émissaires d'une société qui cherche à imposer des restrictions au bien-être de nos familles, dans le but de réduire la dette publique.

Selon une étude faite par Statistique Canada, en 1991, 50 % de la dette est attribuée au fait que les riches et les corporations évitent de payer les impôts, 44 % aux taux d'intérêt, 2 % aux programmes sociaux, et 4 % à d'autres facteurs. Pourquoi alors cibler

les personnes les plus vulnérables de notre société, et pourquoi viser les programmes sociaux destinés à venir en aide aux femmes et aux enfants?

Dans le Nord, ces nombreuses compressions auront des conséquences graves car les femmes et leurs enfants n'auront plus accès, ou un accès limité, à des services qui leur étaient autrefois offerts. En effet, lors d'une récente tournée du Conseil consultatif de l'Ontario sur la condition féminine (1995), dans les diverses régions du Nord, les femmes ont souligné les lacunes suivantes : manque de logements à prix modique, manque de services médicaux et sociaux de qualité, besoin de services de garde abordables et accessibles, etc. Ces demandes soulignent que les femmes ont des possibilités économiques limitées, particulièrement les femmes francophones, autochtones et de milieux ruraux, de minorités visibles et immigrantes. On pouvait déjà dire que les services destinés aux femmes et aux enfants du Nord de l'Ontario étaient précaires. Maintenant, certains services n'existent plus. C'est le cas entre autres, des services pour les enfants témoins ou victimes de la violence, ou des programmes de réadaptation pour hommes violents. Malgré le discours du gouvernement Harris sur l'importance des enfants, il néglige les services qui tentent de leur assurer la protection, leur croissance et une vie familiale saine.

Le système judiciaire répond de façon inadéquate aux accusations de mauvais traitements physiques et d'agressions sexuelles contre les femmes et les enfants. Si l'homme est trouvé coupable, la peine est souvent peu sévère. Par ailleurs, comme l'indique le rapport de la tournée du Conseil consultatif sur la condition féminine de l'Ontario, les programmes de traitement pour hommes violents sont souvent difficiles à imposer. Si l'homme ne participe pas volontairement au programme, conformément à l'ordonnance du tribunal, et que son agent de probation dénonce ce manquement à la loi, rien ne sera fait pour le contraindre. On abandonnera tout simplement les démarches. De plus, la police néglige souvent de faire respecter les ordonnances restrictives ou l'obligation de ne pas troubler la paix publique, mesures destinées à tenir éloignés de la famille les conjoints violents.

L'importance que revêt l'intervention du système de justice pénale dans les cas de violence conjugale repose, d'une part sur la notion qu'il convient de punir sévèrement les hommes qui commettent des voies de fait contre leur partenaire, et d'autre part sur l'espoir que le système de justice pénale peut aider les hommes violents à modifier leur comportement. Les nombreuses compressions imposées par le gouvernement semblent de plus en plus en diminuer l'importance. Dans tout ce processus, la femme se voit privée de presque tous ses droits, et dévalorisée en tant que personne. Sa vie et celle de ses enfants sont en danger, et la société n'est pas en mesure de la protéger convenablement.

Selon les recherches de Dobash et Dobash (1979) et Walker (1979), il faut porter une attention spéciale aux enfants qui ont été victimes ou témoins de la violence. La décision de la mère de quitter un foyer violent repose souvent sur le fait qu'elle désire protéger ses enfants. Les enfants deviennent alors des catalyseurs dans le processus décisionnel de la femme de chercher de l'aide. Dès lors, le processus de réadaptation de l'enfant doit combler les difficultés affectives et physiques qu'on voit chez la majorité d'entre eux ayant vécu des incidents de violence ou en ayant été témoins. Or, les coupures dans ces services font que les femmes ou les enfants ne peuvent plus avoir accès à un système de protection sociale et judiciaire. Les enfants sont une ressource importante de notre société. C'est à travers eux qu'il faut intervenir pour modifier un système de valeurs, de normes sociales qui ont perpétué la violence.

Le gouvernement Harris, par ses multiples coupures budgétaires, tend à suggérer que les femmes sont des personnes que les hommes peuvent légitimement dominer. D'ailleurs, ce message est clairement perceptible dans le document intitulé «Révolution du bon sens». Il encourage les valeurs d'une société bâtie sur la dévaluation des attributs et de l'apport des femmes, d'une société où la femme est considérée inférieure à l'homme, et où les valeurs et les attitudes sociales sanctionnent et encouragent les efforts masculins dans leur quête de pouvoir, et d'autorité.

Bibliographie

- CONSEIL CONSULTATIF DE L'ONTARIO SUR LA CONDITION FÉMININE (1995). *Rapport de la tournée du Nord-est*, Toronto, Conseil consultatif de l'Ontario sur la condition féminine.
- DOBASH, R.E. et R. DOBASH (1979). *Violence Against Wives: A Case Against the Patriarchy*, New-York, Free Press.
- GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO (1991). *Données du recensement de 1991 de Statistiques Canada*, Toronto, Ministère des affaires civiles.
- ROCHELEAU, Monique (1995). *Évaluation d'un programme de traitement pour hommes violents au Centre de counselling familial de Timmins Inc.*, Thèse de maîtrise, Université Laurentienne, École de service social.